

Délibération n°2023-06-05**Réf. Nomenclature « Actes » : 5.7**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Utilisation de la marque « Je suis Haute-Corrèze » Validation du règlement d'usage.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 décembre 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à La Courtine.

Yoann Fiancette est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Beynat Audrey	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Briquet Isabelle	à	Jean-Pierre Bodeveix	Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Peyraud Serge	à	Philippe Roche
Cornelissen Tony	à	Maryse Badia	Ribeiro Sophie	à	Jean-Pierre Guitard
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Delibit Sandra	à	Gilles Barbe	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Soulefour Marie-Christine	à	Barbara Vimon
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier			

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Barbe Patrice ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Brugère Jeremy (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Couderc Daniel (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Mouty Samuel ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Talvard Françoise ; Ventadour Elisabeth.

Délibération n°2023-06-05

Le président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'Haute-Corrèze Communauté s'est dotée d'une marque de territoire « Je suis Haute-Corrèze » et souhaite poursuivre le déploiement de cette dernière. Pour ce faire, il va être proposé aux entreprises et aux associations, de pouvoir utiliser la marque pour leur propre communication.

Pour s'assurer de la bonne utilisation de celle-ci par nos partenaires, un règlement d'usage a été rédigé et devra être signé par le futur utilisateur.

Ce règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités d'utilisation de la marque par l'exploitant pour les catégories de produits et services pour lesquels elle a été déposée. L'utilisation de cette marque s'effectue dans le respect des conditions posées en annexe.

Tout usage de la marque vaut acceptation formelle des dispositions du règlement d'usage.

Le règlement rappelle que Haute-Corrèze Communauté est titulaire de la marque et que cette dernière a été déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

Pour solliciter l'utilisation de la marque, il faudra se rendre sur le portail de territoire hautecorreze.fr et suivre la procédure en ligne.

Après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** l'utilisation de la marque par les entreprises, les communes et les associations du territoire qui en feront la demande ;
- **APPROUVE** le présent règlement d'usage annexé.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 décembre 2023

Le président,
Pierre Chevalier.

